

AVIS PUBLIC | ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 326-1 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'agrandir l'affectation « Industrielle à caractère régional » à même l'affectation « Récréative » située aux abords du lac Saint-Louis à Beauharnois

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le « Règlement numéro 326-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'agrandir l'affectation « industrielle à caractère régional » à même l'affectation « récréative » située aux abords du lac Saint-Louis à Beauharnois » est entré en vigueur le 7 mai 2026, suite à la réception d'un avis favorable émis par la ministre des Affaires municipales.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section « Documentation et règlements » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Donné à Beauharnois, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Document original signé

Linda Phaneuf, urb.